COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 01.12.2013

30/2013

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau

Président : Gaignat Christian (UDC)

Membres : Stéphane Barbey (Les Verts)
Alioune Diop (ML) remplacé par VincentTschopp
Denis Golaz (SOC)
Michel Granato (PLR)
Claudio Mammarella (SOC)
Amiira Neff (SOC)
Jean-Baptiste Piemontesi (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)
Rudolf Thomann (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mardi 12 novembre 2013, à 19 h, à la cafétéria du Centre de Voirie, à Chailly, en présence de MM. Alain Feissli et Caleb Walther, conseillers municipaux, et MM. Gian-Franco Sentinelli, chef du service des domaines et bâtiments, et Jean-Philippe Leumann, adjoint au service de voirie et espaces verts.

Tous les commissaires étaient présents, hormis M. Alioune Diop, remplacé par M. Vincent Tschopp.

Le président-rapporteur ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, en particulier MM. les conseillers municipaux Feissli et Walther, ainsi que MM. Sentinelli et Leumann.

La parole est donnée à M. Caleb Walther qui reprend le dossier en le résumant.

Point 4.1: Afin de libérer au plus vite MM. Feissli et Sentinelli, le 1er point abordé est le véhicule pour la section des Forêts. Les questions posées sont de savoir s'il y a un besoin de formation de chauffeurs. M. Sentinelli nous assure qu'il a déjà 4 chauffeurs agréés pour ce genre de véhicule. Il a encore noté la nécessité d'un véhicule à traction 4x4 pour la livraison

du bois de chauffage, des copeaux ou bois-plaquettes vu la croissance d'utilisation de ces matériaux pour le chauffage.

Point 4.2/3/4 : en ce qui concerne le renouvellement de la fraiseuse Boschung (Unimog lourd 4x4), au vu de sa vétusté et de sa non-conformité aux normes actuelles, un véhicule 4x4 avec fraise à neige, lame à neige, semoir à sel et benne multilift nous est proposé.

Quant au camion MAN Euro 3 actuel, il serait remplacé par un MAN Euro 6, non équipé de nacelle. En effet, un partenariat avec la société Airenace SA a été établi et convient parfaitement pour l'utilisation spécifique de nacelles. A souligner que plusieurs commissaires ont félicité l'administration pour ce partenariat. En cas de problème, M. Leumann nous dit qu'il a toujours un plan B pour le résoudre.

Le véhicule supplémentaire pour les espaces verts est prévu dans le but d'améliorer l'efficience du travail des équipes dans le secteur de Clarens et d'éviter une utilisation systématique des véhicules privés du personnel. En ce qui concerne l'acquisition d'un véhicule supplémentaire, un commissaire souhaite et suggère à la municipalité, qu'à l'avenir, le préavis contienne non seulement l'argumentaire quant au besoin, mais également une description du processus qui a abouti à cette demande.

Nous attendons toutefois une réponse quant à la quantité de ces km par véhicule privé, réponse qui nous est parvenue en date du 20 novembre 2013, de la part de M. Caleb Walther :

"Pour répondre à la demande de la commission que tu as présidée, je t'informe que sur les 7 jardiniers du secteur de Clarens, on dénombre environ 300km par an avec des véhicules personnels. Ce nombre ne contient que les trajets de quelques kilomètres ou plus et pas les tous les trajets de 1-2 km nécessaires au quotidien pour véhiculer tous les collaborateurs (jusqu'à 7 donc) sur un de leur chantier. Je me permet aussi de préciser, car cela avait été évoqué en commission, que le véhicule actuel est déjà muni d'une double cabine, mais que cela ne suffit pas pour transporter tout le personnel."

Les questions posées sont les suivantes :

- Même question que pour le véhicule des Forêts, à savoir besoin de formation ou engagement de personnel : actuellement, 5 chauffeurs catégorie "poids lourds" sont en fonction, et un 6ème est en formation. Tous ces chauffeurs sont formés pour la conduite et la manipulation des agrégats.
- Sécurité : un commissaire souhaite savoir si les véhicules sont équipés d'éclairage adéquat, soit de préférence des éclairages au xénon, de manière à avoir une visibilité meilleure en cas de forte pluie et de neige. Il lui est répondu que c'est un point qui sera évidemment relevé pour la sécurité des chauffeurs et du public.
- Emanation de bruit intérieur et extérieur : ce sera nettement amélioré pour le bien-être des chauffeurs et de la population.
- Reprise de ces anciens véhicules : il est clair qu'elle est budgetée sur une estimation. vu

la vétusté d'au moins un véhicule,

- Utilisation par le personnel : il est à noter que le personnel est bien écouté par la hiérarchie lors des essais de ces véhicules, question confort, sécurité,... essais qui seront effectués lors de ces achats.
- Il est à souligner que les critères du développement durable ont été respectés (sociaux, financiers etc..).

La question complémentaire suivante est posée : est-ce que ce préavis sera réitéré d'année en année pour les achats de tous les véhicules équipant l'administration communale (tous les services) ? La réponse est déjà donnée dans le préavis en question sous chiffre 8, alinéa 2, et la commission en prend acte avec satisfaction.

En ce qui concerne la consommation de ces véhicules, elle sera moindre qu'actuellement et les émanations de CO2 en diminution.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commisson recommande au Conseil de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis N° 30/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts,

ouï le rapport de la commission nomnmée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité a renouveler trois véhicules utilitaires et en acquérir un quatrième, nouveau, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 650'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement directement par le compte N°9281.800 "Renouvellement de véhicules";
5. d'autoriser la Municipalité a signer outs actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur